

Certificat de constance des performances du produit**0679-CPR-1055**

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le produit de construction désigné dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

GROUPE TOLLENS

Tour Carré Michelet – 5eme étage
10 – 12 Cours Michelet
CS 40288
92065 La Défense Cédex

et fabriqué(s) dans l'usine :

292

est soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires sur des échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'évaluation des performances du produit de construction, l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste la performance du produit, relative à la réaction au feu choisie par le fabricant, et que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification des constances de cette performance décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

Guide d'Agrément Technique Européen n° 004 (ETAG 004), édition 2013
utilisé en tant que Document d'Évaluation Européen (DEE)
complété par :

Évaluation Technique Européenne ETA -09/0053- version 2, délivrée le 15 février 2018

sont appliquées et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 5 décembre 2022, il se substitue au certificat précédemment délivré le 1^{er} octobre 2018 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 3 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 5 décembre 2022.

Par délégation
du Président



Florian RASSE

TOLL-O-THERM CP

Système d'isolation thermique extérieure par enduit de type poudre (ETICS)

Performance de réaction au feu du système :

B – s2, d0, selon la norme EN 13501-1+A1 : 2013
valable uniquement pour les configurations suivantes :

Configuration	Taux de matière organique déclaré ⁽¹⁾	Taux d'agent ignifugeant déclaré ⁽¹⁾	Classe selon EN 13501-1
<ul style="list-style-type: none"> • Produit de collage / calage : <ul style="list-style-type: none"> - TOLL-O-THERM CC - TOLL-O-THERM 3CP - TOLL-O-THERM 3CP+ - TOLL-O-THERM CP - TOLL-O-THERM POUDRE GE - MOUSSE PU COLLAGE ISOLANTS CROMOLOGY SERVICES • Produit isolant : Panneaux PSE, classe de réaction au feu E, épaisseur ≤300 mm, densité ≤20 kg/m³ • Enduit de base : <ul style="list-style-type: none"> - TOLL-O-THERM CP • Armatures : <ul style="list-style-type: none"> - R 131 A 101 C+ - R 131 A 102 C+ - SSA 1363 F+ • Produits d'impression : (si demandé) <ul style="list-style-type: none"> - TOLL-O-THERM FOND - SILICA FOND • Revêtements de finition : <ul style="list-style-type: none"> - TOLL-O-THERM TALOCHÉ GFX IF - TOLL-O-THERM RIBBÉ GG IF - TOLL-O-THERM RIBBÉ GM IF - TOLL-O-THERM TALOCHÉ GM IF - TOLL-O-THERM TALOCHÉ GG IF - TOLL-O-THERM ROULÉ IF - TOLL-O-THERM SILOXANE TALOCHÉ IF - VISOLSILICAT OT FIN - SILICA PAINT 	<p style="text-align: center;">Couche de base : 7,0 %</p> <p style="text-align: center;">Enduits de finition : 6,8 à 14,7 %</p>	<p style="text-align: center;">Couche de base : 0,0 %</p> <p style="text-align: center;">Enduits de finition : 0,0 à 18,3 %</p>	B – s2, d0

⁽¹⁾ Pourcentage déclaré par le Fabricant, relatif à la masse sèche du composant non préparé.

Catégorie d'utilisation :

Isolation thermique extérieure des murs de bâtiments

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Pose sur parois verticales en maçonnerie ou en béton